



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIÈRE (Tarn)**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007

DENOMINATION
et NUMEROTATION DE VOIE
« Voie communale n° 3 »

Rapporteur : Monsieur Laurent PERIE, Adjoint au Maire, délégué à la Communication et à l'Animation,

Pour répondre aux attentes des administrés, la Ville s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de dénomination et de numérotation des voies.

Afin de mieux localiser les habitations sur le secteur « voie communale n° 3 » il est nécessaire de faciliter les démarches administratives des habitants, l'acheminement du courrier avec précision et l'accès aux livreurs ainsi que l'intervention des services de secours et d'urgence sur l'ensemble de cette voie.

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder pour la première fois à la numérotation des habitations.

Il convient dans un premier temps de dénommer la voie concernée. Il s'agit de la partie de la voie communale n°3 :

- 1^{ère} partie : située depuis le croisement du lieu-dit la Tour jusqu'à la sortie du lieu dit la Lande Basse – intersection avec le chemin de Fontbernard,
- 2^{ème} partie : de la Lande Basse - intersection du chemin de Fontbernard jusqu'à la limite communale avec St Affrique les Montagnes.

Cette voie sur l'ensemble de son linéaire pourrait prendre les appellations suivantes :

- **Route de la Lande Basse dans sa 1^{ère} partie**
- **Route de St Affrique dans sa 2^{ème} partie**

Vu l'avis favorable de la commission « Communication, Animation, Commerce et Artisanat » du 9 octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de dénommer :

- La portion de voie communale désignée ci-dessus et de procéder à sa numérotation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIÈRE, le 17 octobre 2007

Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.